

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 13 novembre 2015

Ordre du jour :

- Schéma de mutualisation : approbation du projet de schéma de mutualisation
- Indemnité de conseil au comptable
- Fermages
- Remboursement de sinistre
- Subvention communale à la coopérative scolaire
- Décision modificative
- Ecole de St Angel : classe transplantée
- Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024

### 1°) SCHEMA DE MUTUALISATION – APPROBATION DU PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION

Projet présenté par Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 19 décembre 2014, vous décidez de valider la Charte de mutualisation, d'autoriser le Monsieur le Maire à signer cette Charte et d'engager la commune dans la démarche de mise en place du schéma de mutualisation.

**En signant cette charte, les Maires et le Président de la 3CN, se sont engagés sur :**

- des objectifs généraux
- une méthode commune à tous les chantiers de mutualisation
- des principes visant à la prise en compte de la dimension ressources humaines dans tout projet de mutualisation à venir.

L'élaboration et l'adoption de ce schéma doivent respecter les principes suivants fixés par la loi RCT de 2010 (art L 5211-39-1 CGCT) :

- Le Président de la Communauté de communes devra établir, dans l'année 2015, un rapport relatif aux mutualisations entre les services de la 3CN et les services des communes, qui sera transmis pour avis à chacun des conseils municipaux (3 mois pour se prononcer, à défaut avis réputé favorable)
- Ce rapport comportera un « projet de schéma de mutualisation des services » à mettre en œuvre pendant la durée du mandat
- Il sera adopté par le conseil de Communauté puis adressé à chacun des conseils municipaux.
- Le Président de la Communauté de communes fera une communication annuelle sur l'avancement de ce schéma au moment du DOB ou à défaut du vote du budget.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Commeny/Néris-les-Bains et les compétences exercées,

Vu la concertation entreprise entre les communes et la Communauté de Communes,

Vu le rapport relatif au schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal est aujourd'hui sollicité pour délivrer un avis sur le schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable sur le schéma de mutualisation
- Autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à signer tous les documents relatifs à l'exécution des actions décidées

## **20°) INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE**

### **Le Conseil Municipal ,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant la baisse des dotations de l'Etat et donc les restrictions budgétaires appliquées sur le budget communal,

**DECIDE** avec 10 voix pour le versement à hauteur de 50 % et 1 voix contre le versement d'une indemnité :

- d'accorder 50 % de l'indemnité brute totale 2015 comprenant l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection de budget à Monsieur Ludovic BERNARD, Comptable de Commentry pour l'année 2015.

## **3°) FERMAGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 6 mai 2015, Monsieur Daniel Tysiac a fait savoir qu'il cessait son activité au 11 novembre 2015 avec résiliation du bail portant sur les parcelles :

- ZY n° 16 «les Bruyères» 2 ha 72 a
- ZV n° 107 «les Brandes de Cussejat» 7 ha 11 a

Considérant les travaux d'assainissement prévus en 2016-2017 avec remplacement de la station d'épuration de la Busette par un nouveau système d'assainissement.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas relouer les terres cadastrées section ZV n° 107 pour éventuellement faire un plan d'épandage sur cette parcelle si nécessaire.

La parcelle section ZY n° 16 située « les Bruyères » d'une contenance de 2 ha 72 a sera relouée par l'intermédiaire de la SAFER.

## **4°) Annule et remplace la délibération du 13 novembre 2015 transmise le 16/11/2015 FERMAGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 6 mai 2015, Monsieur Daniel Tysiac a fait savoir qu'il cessait son activité au 11 novembre 2015 avec résiliation du bail portant sur les parcelles :

- ZY n° 16 «les Bruyères» 2 ha 73 a
- ZV n° 107 «les Brandes de Cussejat» 7 ha 11 a
- 

Considérant les travaux d'assainissement prévus en 2016-2017 avec remplacement de la station d'épuration de la Busette par un nouveau système d'assainissement.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas relouer les terres cadastrées section ZV n° 107 pour éventuellement faire un plan d'épandage sur cette parcelle si nécessaire.

La parcelle section ZY n° 16 située « les Bruyères » d'une contenance de 2 ha 73 ares sera relouée par l'intermédiaire de la SAFER pour un montant de 110 € l'hectare.

## **4°) REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Le Conseil Municipal accepte les chèques de remboursement d'un trop perçu de l'assurance Générali IARD.

- Chèque contrat n° 01 AL912077 de 87,81 €
- chèque contrat n° 01 AL912157 de 24,76 €
- chèque contrat n° 01 AL912124 de 65,77 €

Ces chèques seront encaissés sur l'article 7788 produits exceptionnels.

## **5° SUBVENTION COMMUNALE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention de 60 euros à la coopérative scolaire de l'école de Saint-Angel pour l'achat d'un modem/routeur WIFI.

La subvention figurera à l'article 6574.

## **6° DECISION MODIFICATIVE**

art. 61151 Matériel roulant : - 60 €

art. 6574 Subvention de fonctionnement aux asso. Et autres : + 60 €

## **7° ECOLE DE ST ANGEL – PROJET DE CLASSE TRANSPLANTÉE**

L'école de Saint-Angel envisage d'organiser une classe transplantée du 23 au 27 mai 2016 sur le thème de «la nature dans tous les sens» à Bellenaves (03) «le Vert Plateau».

Monsieur le Maire présente le projet et son montage budgétaire ; le coût total est de 7.898 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer financièrement au projet de classe transplantée à hauteur de 20 % du coût total soit 1.580 €.

AUTORISE le personnel communal, Mmes VERRIER Sylvie et LAFAYE Béatrice, à participer à la classe transplantée.

L'aide sera prévue au budget primitif 2016 art. 6574.

## **8° MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint-Angel est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

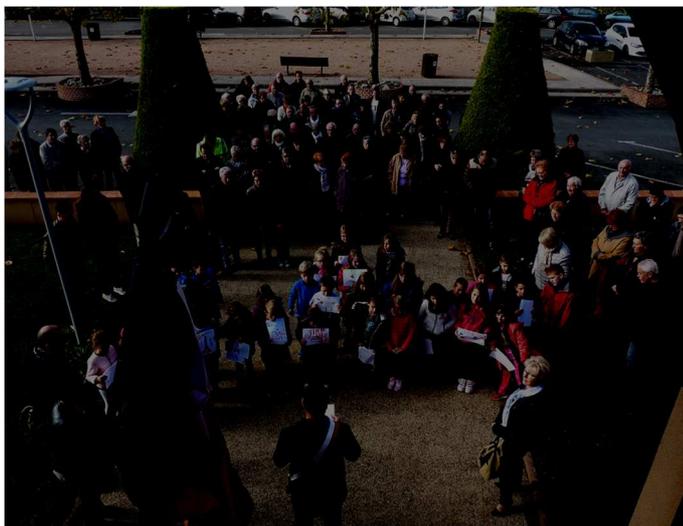
Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Saint-Angel souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Après en avoir délibéré :

Article unique : APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique

Suite aux attentats de Paris le vendredi 13 novembre 2015 aux alentours de 21 h30, la Municipalité a



organisé un rassemblement le lundi 15 novembre 2015 devant la mairie. Une minute de silence a été observée.